



Extrait du Décharge

<http://dechargelarevue.com/I-D-no-466-Disculpee-soulagee.html>

# I.D n° 466 : Disculpée, soulagée, libre

- Le Magnum - Les I.D -

Date de mise en ligne : mardi 3 septembre 2013

---

Copyright © Décharge - Tous droits réservés

---

Je ne pensais pas revenir si vite sur l'île Maurice ...

Ni de si tôt reparler de **Catherine Boudet**, poète dont j'ignorais l'existence jusqu'à la réception de ces *Contes des Laves bleues* auxquels j'ai fait écho dans un *I.D* vraiment très récent ([n° 464](#) - et j'y renvoie, pour tout renseignement complémentaire). Assez vite, de fil en aiguille, au cours des échanges qui suivirent, je me suis aperçu - comme souvent il arrive -, que si ma présentation donnait suffisamment de clés pour un lecteur découvrant des extraits d'un recueil inédit et d'un auteur méconnu, elle n'en allait pas moins au plus court, négligeait certains faits on ne peut plus intrigants et qui méritaient d'être éclaircis.

Je pris ainsi conscience qu'en décembre 2012, le prix Joseph Delteil dont elle était lauréate, n'avait nullement été remis à Catherine Boudet en mains propres (son père fit à sa place le déplacement à Montpellier) : depuis avril 2011 en effet, elle était bloquée dans l'île, *avec son passeport confisqué et sans permis de travail (sans ressources financières, il va sans dire)*, situation qui perdurait dans l'attente d'un procès plusieurs fois reporté. Reconnaissons qu'à l'époque les organisateurs du prix Delteil - le comité de la revue [Souffles](#) donc -, avaient pris leur responsabilité en alertant le ministre français des affaires étrangères - Laurent Fabius en l'occurrence -, ce qui avait conduit, le 23 novembre dernier, l'ambassadeur de France à remettre une note officielle au premier ministre mauricien pour protester contre le traitement infligé à la journaliste réunionnaise.

Il semble que dans cette affaire le gouvernement mauricien, suivant une propension assez commune à tout pouvoir en place, ait choisi l'injustice plutôt que le désordre, et de poursuivre la donneuse d'alerte plutôt que de s'inquiéter des faits qui lui étaient révélés : pas moins que la falsification de documents et un vol, commis par un historien censé agir comme consultant dans le cadre de la commission Justice et Liberté, - pour aller vite. Car il nous est permis d'aller vite sur les péripéties de cette histoire, pour en retenir le dénouement et nous en réjouir : *Justice a été faite*, m'écrit Catherine Boudet. Le procès qui eut lieu le 29 août, l'a disculpée de l'accusation *de dénonciation mensongère et calomnieuse par écrit*, pour laquelle elle était poursuivie. Elle retrouve ainsi sa liberté d'action et son travail après trois ans d'épreuves au cours desquels, avoue-t-elle, elle n'aura *tenu le coup que grâce à la poésie*.

**Repères** : Concernant les divers aspects de cette affaire, un certain nombre de documents est disponible sur internet. On s'y reportera.

En particulier : Le [discours](#) rédigé par Catherine Boudet pour la remise du prix Joseph Delteil :

<http://catherineboudet.wordpress.com/2012/12/08/discours-de-remerciements-de-catherine-boudet-pour-la-remise-d-u-grand-prix-de-poesie-joseph-delteil-2012/>

[L'article](#) rendant compte de l'issue du procès du 29 août :

<http://www.defimedia.info/defi-quotidien/dq-tribunaux/item/37945-accusations-calomnieuses-alleguees-la-reunionnais-e-catherine-boudet-disculpee.html>